

**MISE EN LIGNE LE 08-03-2023**  
DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.034

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 février 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Patrick MARENGO  
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU  
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Didier SIMONNET  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE CLASSEMENT DU PALAIS DES CONGRÈS DE ROYAN AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

RAPPORTEUR : Mme DAVID

VOTE : UNANIMITÉ

**MISE EN LIGNE LE 08-03-2023**

Le Palais des Congrès de Royan est inscrit au titre des **Monuments Historiques** depuis février 2011.

Au regard de l'intérêt patrimonial et historique de ce bâtiment, réalisé par Claude Ferret en 1957, de l'importance des travaux de restauration effectués pour lui rendre son aspect d'origine et de la nécessité de poursuivre la protection du patrimoine des années 1950, le classement de cet édifice au titre des Monuments Historiques apparaît non seulement légitime mais aussi essentiel.

Il est à noter que le Palais des Congrès se situe dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable. Ce classement n'engendrera donc pas de modification des règles d'urbanisme dans ce secteur.

La Ville de Royan pourra bénéficier de subventions de l'État dans le cadre d'éventuels futurs travaux de restauration du Palais des Congrès.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt d'une demande de classement au titre des Monuments Historiques du Palais des Congrès de Royan, auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le courrier reçu de la Direction Régionale des Affaires Culturelles daté du 24 janvier 2023,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'autoriser le dépôt d'une demande de classement au titre des Monuments Historiques du Palais des Congrès de Royan auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant le classement du Palais des Congrès au titre des monuments historiques.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Gilbert THULEAU

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 08 mars 2023